



Pourquoi cette commune refuse les nouveaux compteurs électriques Linky

PAR C. P. 10 mars 2016

Le déploiement à grande échelle des 700 000 nouveaux compteurs d'ici 2020 dans le Var rencontre des oppositions. Puget-Ville vient de refuser ce compteur électrique dit intelligent et appelle ses administrés à faire de même.



Entre le risque de piratage, la collecte de données privées et le risque sanitaire, Linky ne fait pas l'unanimité à Puget-Ville.

Photo doc Franck Fernandez

En ouverture de la séance du conseil municipal qui s'est tenue lundi soir, le premier adjoint Didier Fossé a demandé aux élus de voter le refus du déploiement des compteurs communicants Linky: "ERDF souhaite déployer cette année le dispositif de remplacement des compteurs électriques actuels par des compteurs

communicants Linky dans notre département auprès des particuliers et des collectivités. Nous souhaitons alerter la population sur les risques sanitaires potentiels en cas d'installation de ces compteurs dans notre village", a-t-il annoncé en préambule.

>> **RELIRE:** [Ces cinq choses à savoir sur le compteur électrique intelligent Linky, qui peut débarquer chez vous](#)

RADIOFRÉQUENCES • CANCÉRIGÈNES

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Le positionnement de la municipalité à ce sujet est clair: "Notre principale préoccupation est la protection de la santé des habitants à commencer par celle des enfants plus vulnérables. En effet, les compteurs Linky utilisent la technologie CPL (Courant porteur en ligne) et émettent des radiofréquences (RF) officiellement reconnues depuis 2011 comme potentiellement cancérigènes par le centre international de recherche sur le cancer et diverses associations nationales."

En plus de la question cruciale de la santé publique, d'autres risques ont été mis en avant comme le piratage des compteurs et la possibilité qu'ils offrent aux opérateurs de recueillir des données sur la vie privée.

>> **RELIRE:** [La polémique s'installe avec les compteurs Linky](#)

Qui plus est, les compagnies d'assurances refusent de prendre en charge tous dommages liés aux ondes électromagnétiques.

Compte tenu du risque sanitaire, du fait que les collectivités locales sont propriétaires des compteurs électriques dont ERDF n'est que concessionnaire et qu'il est par ailleurs possible de réaliser une auto relève confiance de son compteur de façon à éviter toute surfacturation, le maire Catherine Altare a proposé au conseil municipal de refuser l'installation de ces compteurs et a invité les Pugétois à en faire de même.

"La population sera informée par le biais du bulletin municipal. Un modèle de lettre sera à la disposition des administrés afin qu'ils puissent avertir ERDF de leur refus par lettre recommandée", a-t-elle indiqué.

Sans surprise, la délibération a été adoptée à l'unanimité.